



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 26 janvier 2016*

L'an deux mille seize, le 26 janvier à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2016

Présents : VIGEANT Catherine, Thierry LARIGNON, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, RANDONNET Marc, DUMOULIN Jean-Paul, VELINA Olivier, LENOIR Stéphanie, MERCERON Jérôme, RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien, DELIN Pâquerette,

Absents excusés : MASSARI Philippe, LUCERI Morgane,

Absents : COHU Jean-Stéphane,

Secrétaire de séance : DELIN Pâquerette,



### I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise  
CONSEIL DE COMMUNAUTE le 1<sup>er</sup> février





2) Le SYCODEM – TRIVALIS  
Mise en place des calendriers 2016



3) Les syndicats intercommunaux

<b>SYDEV</b> : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Philippe MASSARI Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Réunion CTE le 2 décembre En présence du Président Campagne pour la mise en place des lampes led Répertoire les microcoupures sur le territoire	
<b>Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent</b>	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	changement de gestionnaire du service SAUR prend la suite de la Lyonnaise des Eaux – courriers à venir	
<b>SPL</b> Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
<b>Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée</b>	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations Mise en place au secrétariat au 1 <sup>er</sup> Semestre 2016	

<b>CCAS centre communal d'action sociale</b>	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
<b>SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale</b>	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion du 14 janvier Nouveau conseil avec Maillé et Maillezais	
<b>SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise</b>	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Réunion fin décembre 2015 Point sur une partie des travaux de l'Autise Participation communale 2016 inchangée	
<b>PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL		
<b>SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	


#### 4) Les délégations du Maire

Suivant la délibération du 15 avril 2014 :

Depuis le dernier Conseil de décembre :

- Locations : 5 nouveaux contrats signés pour la salle
- Cimetière : 1 concession vendue
- Pour le RPI commande d'une nouvelle chambre froide pour la cantine d'Oulmes

#### 5) Les commissions intercommunales

<b>Commission 13 juillet</b>	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	organisation 2016 : par Oulmes 1 <sup>ère</sup> réunion à programmer Buvette : OGEC de Nieul et Amicale Laïque de Nieul
<b>Commission RPI DE L'AUTISE</b> 	OULMES BOUILLE COURDAULT	réunion le 17 décembre : validation des TAP Janvier Février les prochaines réunions : 28 janvier et 17 mars commission « école » avec les parents d'élèves et DDEN le 25 janvier 2016 : création des groupes : CANTINE : le 14 mars et 18 avril GARDERIE : le 21 mars et 9 mai



#### 6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	Publicité LES ECLUZIS	Stéphane/J -Stéphane	
		Règlement du lotissement		Rencontre prévue avec le nouvel architecte des Bâtiments de France le 15 février
		Terrains allée des Maléons	Olivier	A l'étude avec projet ECOLE
		ECO PASS		Renouvellement

				Voir point III
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	Démoussage toitures façades	Bruno	Travaux salle terminés
		ECOLE réhabilitation	Olivier	RDV avec les services de SPL le 7 janvier 2016 Voir point IV
		EGLISE	Marc	Solde tranche ferme en cours – les subventions allouées sur cette tranche sont ajustées en fonction des dépenses réelles Voir le problème des pigeons

#### ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRONNEMENT CIMENTIERE	LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Aménagement fleurissement belvédère	Cathy	
		Pieds de murs	Cathy	
		Rue de la Maladrie		
		Clos du bouilleur / panneau	Cathy	
		Illuminations / sapins	Jérôme	
		Cimetière – reprise des concessions		
		Terrains Foot complexe	Jérôme	En période hivernale : arrêté d'interdiction de match
INFORMATIONS – COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier	Journal municipal	Cathy	
		flashs	Cathy	
		Site internet	Morgane	Mise à jour régulière Suivre ACTUALITES
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	Cérémonie 8 mai / 11 novembre / 5 décembre	Cathy	
		OULMES'AMUSE	Cathy	
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	
		Calendrier des fêtes		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		Remise des prix au concours de la CCVSA « mon beau sapin » Celui de la bibliothèque figure parmi les 10 premiers Nouvelle édition 2016 sur le thème « rêve et féerie »		

#### ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Travaux VOIRIE	thierry	Vendée Eau et Sydev interviendront Rue du Ballet au 1 <sup>er</sup> semestre 2016
		Trottoirs les Ouches	Thierry	Travaux 2016
		Peinture routières	Sébastien	
		Classement voirie	Thierry	
		Association foncière	Thierry	

		Parking Mairie	Jérôme	
		Devant Salle	Jérôme	
		Place André Faucher	Paquy	
		Sécurité RD148 - giratoire	Thierry	VOTE SUR SITE INTERNET : 105 à ce jour + 93 signatures
		Assainissement pluvial	Bruno	Aménagement Rue des Groies
ASSAINIS- SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Travaux lagune	Thierry	Travaux terminés reste les plantations
		THIBIE Tests à la fumée	Philippe	Contrôle final – Philippe contacte la SAUR

#### ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy	locaux	Bruno	A venir : reprise des états des lieux des locaux mis à disposition des associations
		Assemblées générales	Marc	CATM – AGE D'OR
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Renégociation emprunts	Marc	Demande faite pour étude sur les prêts du budget annexe assainissement – avril 2016
		Déclaration H1		En attente
		Consommation énergie	Marc	
ASSURANCES		Révision contrats	Olivier	A venir avec la CCVSA
P.A.V.E	RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	COHU Jean-Stéphane	programmation travaux à déterminer
ACCESSIBILITE E.R.P.	RANDONNET Marc	Travaux suite au diagnostic 2012 Société A2C <sup>H</sup>		Suite à donner au diagnostic – agenda Ad'ap

## II – PERSONNEL COMMUNAL

### RECRUTEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

L'agent technique titulaire a fait sa demande de retraite pour invalidité ; son dossier est en cours de traitement à la caisse de la CNRACL ; dès la validation de cette caisse la commune pourra le radier des cadres, il ne fera donc plus partie du personnel communal

L'agent remplaçant est embauché sous contrat temporaire pour surcroît de travail pendant la durée de l'arrêt de l'agent titulaire.

Aujourd'hui il y a lieu de définir l'embauche définitive de cet agent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures à compter du 01 mars 2016

Le Maire propose à l'assemblée,

**- la création de** d'un emploi d'Adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de créer un emploi d'Adjoint technique territorial emploi permanent à temps complet à compter du 01 mars 2016, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**TEMPS DE TRAVAIL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agent de la commune en charge du service de location de la Salle des Ormes et de la Cantine scolaire, est amené à effectuer des heures variables et donc se voit comptabiliser des heures complémentaires.

C'est pourquoi le temps de travail de cet emploi doit être revu sur le poste d'adjoint technique territorial de 2e classe, à temps non complet soit 27 H hebdomadaires (au lieu de 26 h) à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- MODIFIE le temps de travail sur le poste d'adjoint technique territorial de 2e classe, à temps non complet soit 27 H hebdomadaires (au lieu de 26 h) à compter du 1<sup>er</sup> février 2016;

**III – URBANISME**

**RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'ECO-PASS 2016 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDEE.**

Le Maire rappelle les délibérations en date du 26 août 2011 et 27 février 2013 par laquelle la commune avait décidé de mettre en œuvre l'aide financière ECO PASS pour l'ECO QUARTIER LES ECLUZIS.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par la commune à hauteur de 1500 € et de 1500 € par le Conseil Départemental de Vendée. Il précise que les conditions de l'Eco-PASS sont inchangées :

- répondre aux plafonds de ressources PLS pour une accession directe et PSLA pour une accession sécurisée,
- construire ou acquérir un logement neuf ou en location-accession en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- acquérir un logement ancien situé en centre bourg bénéficiant d'une étiquette initiale égale à D, E ou F et réaliser des travaux avec un gain de performance énergétique d'au moins 30 %.

Une prime complémentaire de 1 500 € sera versée par le Conseil Départemental aux ménages en accession directe à la propriété d'un logement neuf sur une parcelle inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>.

L'aide du Conseil Départemental est conditionnée au versement par la commune du lieu d'implantation d'une prime de 1500 € minimum.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 11 voix POUR et 1 CONTRE  
DECIDE**

- de renouveler l'aide financière telle qu'exposée ci-dessus,
- de retenir les critères de l'ECO-PASS du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1500 € quel que soit la composition de celui-ci,
- que l'aide accordée pour la vente des 5 premiers terrains du lotissement LES ECLUZIS sera de 3000 € quel que soit la composition familiale du bénéficiaire
- d'arrêter le nombre de prime à 5 pour l'année civile,
- de confier l'instruction des demandes d'aides à l'Agence Départementale d'information sur le logement et l'Energie

- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu la vérification faite par l'ADILE des attestations :
  - ✓ avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
  - ✓ offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
  - ✓ attestation de propriété délivrée par le notaire,
  - ✓ Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour une acquisition-amélioration et factures travaux concourant au gain énergétique de 30%.
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

## IV – VOIRIE – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU BALLET

Le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal, une proposition de travaux d'effacement et d'Eclairage Public concernant la rue du BALLET

Le projet de convention du SYDEV pour la réalisation de ces travaux présente un total de 30.321€ HT, subventionnés par le SYDEV, et dont la part communale se répartie comme suit :

Part communale : 13.894 €

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	19 444,00	23 333,00	19 444,00	30,00 %	5 833,00
Infrastructure d'Eclairage Public	885,00	1 062,00	885,00	50,00 %	443,00
Infrastructures de communications électroniques	5 042,00	6 050,00	6 050,00	85,00 %	5 143,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>				<i>Dont TVA 857,14</i>	<b>11 419,00</b>

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public	4 950,00	5 940,00	4 950,00	50,00 %	2 475,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>2 475,00</b>

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **DONNE SON ACCORD** pour le programme d'effacement des réseaux de la rue du Ballet présenté pour un montant de 13.894 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SYDEV

## V – PROJET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le projet « ECOLE » est un dossier ambitieux et difficile à mettre en route avec toutes les nouvelles normes qu'elles soient environnementales (énergétiques), structurelles (antisismiques) ou d'accessibilité... La municipalité a rencontré plusieurs partenaires pour les études de faisabilité, un diagnostic de l'existant, éléments indispensables à l'élaboration du programme (réhabilitation et/ou construction).

Le SYDEV : service public des énergies

Le CAUE : conseil en architecture, urbanisme et environnement

La SPL : services aux collectivités locales de Vendée accompagnée de Vendée Expansion

Le maire rappelle les éléments présentés par la SPL lors de la réunion du 7 janvier concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Il propose de solliciter la SPL pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION**

- **DONNE** un avis FAVORABLE concernant le lancement du projet de restructuration du groupe scolaire

- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
  - 4.550,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'investissement du budget Général au compte 2313
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

## VI – SANTE – MEDECINS DU TERRITOIRE – CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. DE DAMVIX

La commune de Damvix n'est plus en mesure depuis 2014, de proposer une offre de soins satisfaisante à sa population, en raison de l'absence de médecins généralistes.

Elle dispose d'un cabinet médical communal actuellement vide et a effectué de multiples démarches de recherche d'un médecin généraliste.

A ce titre, le CCAS de la commune de Damvix souhaite, dans le cadre de ses attributions facultatives, proposer un service de consultation médicale.

La fonction de praticien du Cabinet médical comprend des activités de soin sur place, de prévention, et plus généralement toute activité au service de la promotion de la santé des citoyens.

Le praticien s'engage, à donner à chacun des soins consciencieux, attentifs et éclairés d'une qualité conforme aux données acquises de la science.

A cet effet et compte tenu du contexte actuel de désertification médicale dans le Sud-Vendée, le praticien doit être en mesure de recevoir tous les patients quels que soient leur provenance.

Il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention, la définition des liens existants entre le CCAS de Damvix et les communes suivantes : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Nieul sur l'Autise, Oulmes, Puy de Serre, St Hilaire des Loges, St Pierre le Vieux, St Sigismond, Vix et Xanton-Chassenon.

Après avoir pris connaissance du projet de convention

Le Conseil municipal, par 10 voix POUR, 1 CONTRE et 1 Abstention

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une participation financière au CCAS de DAMVIX dans le cadre du fonctionnement du service de consultation médicale, tel qu'elle est définie dans la convention jointe.
- **PRECISE** que la convention sera caduque dès lors que le coût de fonctionnement du service sera en équilibre avec les consultations.
- **MANDATE** le Maire pour signer les pièces correspondantes

## VII – QUESTIONS DIVERSES

- Taxe sur les enseignes et pré enseignes : exonération possible
- Préparation budgétaire 2016 :

phase	objectifs	qui	Quand
<b>RESULTATS 2015</b>	Résultats prévisionnels 2015 –détermination des plafonds de dépenses et recettes par commission	MAIRE ADJOINTS	10/12
<b>PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2016</b>	Préparation par chaque commission d'un projet de budget	COMMISSIONS	NOVEMBRE DECEMBRE Limite 15/01

<b>CADRAGE</b>	Présentation des budgets des commissions Orientations 2016	MAIRE ADJOINTS	04/02
<b>ORIENTATIONS 2016</b>	Validation des orientations proposées	CONSEIL MUNICIPAL	23/02
<b>CADRAGE DEFINITIF</b>	Résultats définitifs 2015 Examen des budgets définitifs	MAIRE ADJOINTS	10/03
<b>VOTE DES BUDGETS</b>	Budget principal et budgets annexes	CONSEIL MUNICIPAL	29/03

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.  
Prochaine séance le mardi 23 Février 2016*

Le Conseil municipal,

Le Maire,

